FNAR.UFR
UFR.FNAR

AU FIL DES JOURS

02 JUILLET 2020 N° 158

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

ACTUALITES

Communiqué de presse du GR 31

Le GR31 est composé des 31 associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels qui sont à leur service (fédérations d'établissements et de services médico-sociaux) représentés au ***conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*** *(CNSA).*

Paris le 22 Juin 2020

Création d'une 5e branche consacrée à l'autonomie : le GR31 donne le cap !

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie. Les députés ont à cette occasion voté la reconnaissance d'un nouveau risque et la création d'une branche autonomie au sein de la sécurité sociale gouvernée par la CNSA. Si les membres du GR31 se réjouissent de cette nouvelle et soutiennent pleinement cette démarche, ils mettent en avant plusieurs grands principes incontournables qui doivent être au cœur de la réforme à venir.

- La gouvernance de la branche doit continuer à réunir les parties prenantes en renforçant la place des associations qui représentent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que des proches aidants, mais également, des représentants des organisations

gestionnaires. La clarification et la simplification de la gouvernance des ESMS doit par ailleurs être un objectif partagé de la création de la 5e branche ;
- La revalorisation salariale des personnels et tout particulièrement ceux du domicile, premier recours des politiques de soin et de prendre soin doit être engagée de manière urgente ;
- La convergence des politiques nationales et départementales à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap doit conduire à une prestation de compensation universelle (sans barrières d'âge), intégrale (sans reste à charge) et sans perte d'acquis (accès sans conditions de ressources, sans récupération, sur les seuls critères de la situation de handicap et de la perte d'autonomie), à son évolution (périmètre des besoins, tarifs), ainsi qu'à l'élargissement de la prestation de compensation aux bénéficiaires qui en sont encore exclus ;
- Les dispositifs d'accès aux droits et prestations ne doivent pas dépendre des financeurs ;
- Les différentes fonctionnalités pour l'autonomie doivent être prises en compte : le soin, le prendre soin, le logement et la fonction présentielle qui préserve le lien social ;
- La suppression de ce qui reste à la charge personnelle de nos concitoyens en situation de handicap ou pour les personnes âgée (et plus particulièrement des personnes âgées en établissement) doit être engagée de façon volontariste ;
- L'accroissement du nombre de professionnels à domicile et en établissement doit permettre une augmentation du temps passé auprès des personnes.

Ces sept points sont les conditions indispensables pour que la mise en place de ce nouveau risque et de cette nouvelle branche soit une réussite. Les fédérations et associations membres du GR31 appellent de leurs vœux leur concrétisation rapide.

La réalisation de ces objectifs suppose de doter la 5e branche de moyens nouveaux, formalisés dans un échéancier précis au travers d'une loi de programmation.
Les associations et fédérations signataires appellent le gouvernement à décharger immédiatement la sécurité sociale du poids de l'intégralité de la dette Covid et à donner ainsi les moyens concrets des ambitions affichées pour la branche autonomie.

CNSA

La journée de solidarité

En date du 28 mai, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie estimait à près de 3 milliards pour 2020 la somme à laquelle contribuent les salariés et les employeurs à hauteur d'une journée de travail et, s'ils sont imposables, les titulaires d'une pension de retraite, de préretraite ou d'invalidité avec la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie).
La journée de solidarité a été créée en 2004 à l'initiative du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin ;
Les modalités d'application de la journée, initialement fixée le lundi de Pentecôte, sont depuis 2008 librement arrêtées dans les entreprises : un autre jour férié, un jour de RTT, de congés payés…
Rappel les recettes servent à financer l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, mais ne couvrent qu'une minime partie des besoins. Quel sera l'impact de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques sur le montant évalué par la C NSA ?

AU FIL DES JOURS (02 JUILLET 2020)

Extrait de l'infographie publiée par la CNSA le 28 mai 2020

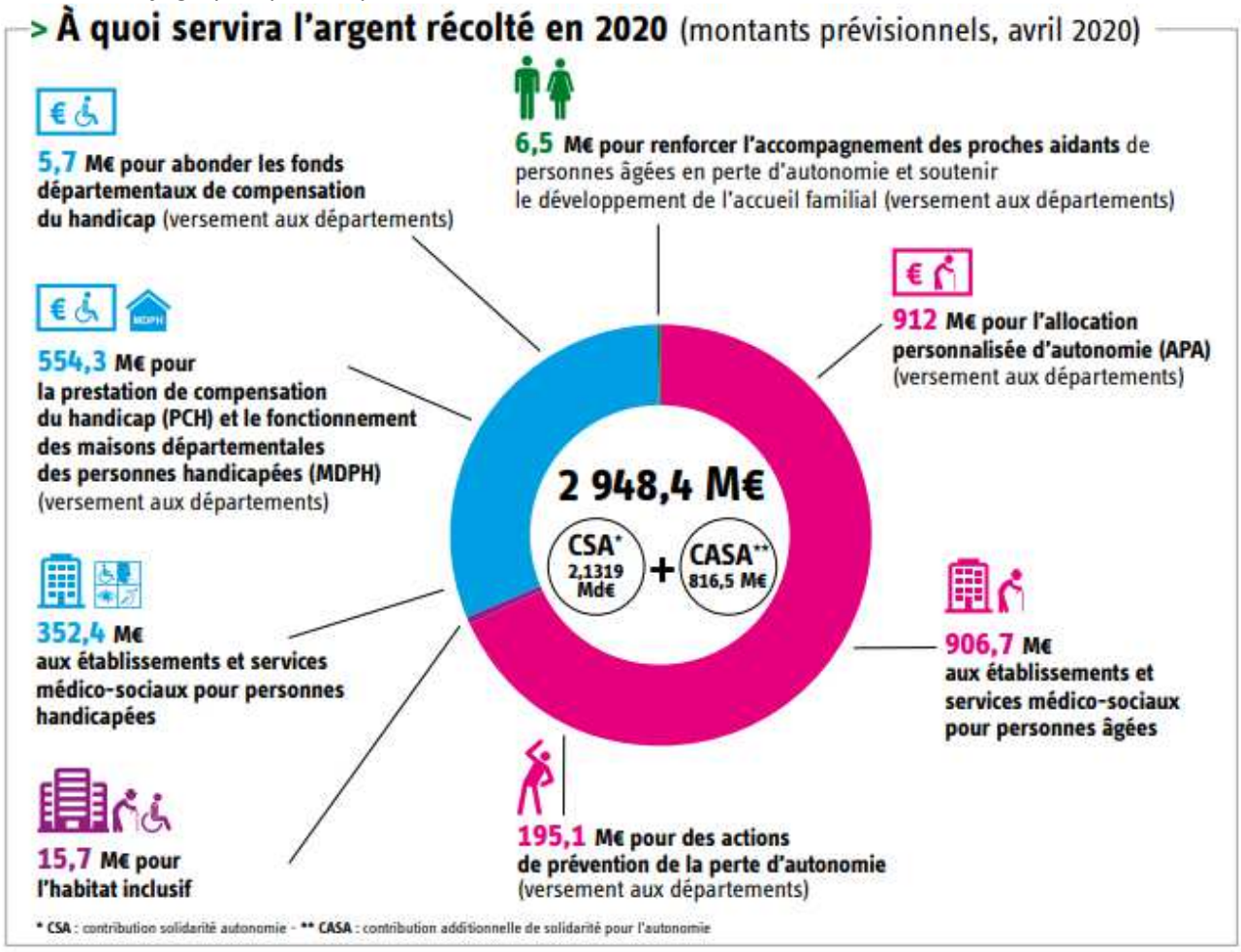

CFR

Retraite

Amer bilan

La partie Retraites dans AFJ de juin se terminait par la constatation pas très originale de la disparition quasi complète de ce sujet dans la plupart des médias. Il est ensuite progressivement apparu qu'une simple suspension sine die de la réforme approuvée par l'Assemblée nationale grâce à l'article 49-3 n'allait pas forcément résoudre l'éventuel problème du versement des pensions à l'automne et plus tard. Il pouvait presque paraître malvenu à ce moment-là de réactiver le dossier, même si E. Macron lui-même avait indiqué qu'il ne souhaitait pas renoncer entièrement à une réforme dont on pensait assez généralement qu'elle serait l'un des actes majeurs de son quinquennat. Les opinions allaient par exemple de "*réforme indéfendable*" (Ph. Martinez, CGT), "*autres chats à fouetter*" (Y. Veyrier, FO) ou encore, L. Berger (CFDT) résumant de façon moins abrupte la position constante de son syndicat : " *je continue à croire qu'un système universel de retraites est plus juste, je n'abandonne pas, mais ce n'est pas le moment de repartir dans des affrontements à la rentrée".* Pour sa part, G. Roux de Bézieux (Medef) déclarait qu'il ne souhaitait

pas "*rouvrir des cicatrices et qu'il fallait tout d'abord se demander quelle était la profondeur du trou",* disons plutôt du gouffre.

Le COR vient en quelque sorte de répondre à cette question de "*trou*" en publiant son évaluation initiale des conséquences de la pandémie sur les retraites. Il en estime le besoin de financement à 30 milliards d'€ pour la seule année 2020 au lieu des 12 milliards attendus avant la crise. Pour lui, garantir le paiement des pensions au-delà de l'été et retrouver rapidement la plus grande partie possible des 900 000 emplois perdus à cause de la crise sont les priorités absolues.
Même sommaires, ces estimations montrent que dans un scénario où la perte d'activité serait assez rapidement rattrapée, la croissance pourrait rejoindre fin 2022 son niveau de 2019. La Banque de France confirme d'ailleurs cette analyse et résume la situation en prévoyant 2 ans de purgatoire pour l'économie française...

Ceci étant, il faudra que le retour à un niveau normal de croissance permette, outre la réduction du déficit des retraites, la mise en place d'une nouvelle branche de la sécurité sociale, le "*cinquième risque*", pour laquelle deux projets de loi, l'ordinaire et l'organique, ont été adoptés le 8 juin par l'Assemblée nationale en première lecture. Ce retour de la croissance devra aussi permettre de faire face à toutes les dépenses nouvelles dont celles qui deviendront pérennes, au bénéfice du personnel soignant par exemple.
Le COR estime que l'analyse de scénarios plus sévères reportant au-delà de 2022 le retour de la croissance à son niveau de 2019 est aujourd'hui pratiquement impossible. Il ne voit pas comment, de toute façon, de tels scénarios pourraient être des alternatives crédibles à la priorité d'une vigoureuse reprise économique.

Dépendance : enfin une réforme d'envergure

On ne peut qu'applaudir une décision prise après bien des années d'hésitations sous divers gouvernements pour des raisons essentiellement financières. La CFR a toujours soutenu la création d'une telle branche "*cinquième risque*" du régime général de la sécurité sociale. Le gouvernement semble actuellement ne pas vouloir l'alimenter dès 2025 avec les ressources de la Cades*, mais le financement nécessaire devra être trouvé d'ici là, car la France vieillit... Le ministre de la santé et des solidarités, O. Véran, a qualifié cette décision d'"historique" et indispensable pour affronter le "*mur démographique qui se dresse à l'horizon 2040*" : 15 % de personnes, soit 10,6 % des Français - 2 fois plus qu'aujourd'hui - auront alors dépassé 75 ans.

Sécurité sociale 2020

Avec 52 milliards d'€ de déficit attendu cette année contre 5,4 avant la crise, les 4 branches actuelles sont dans le "rouge vif". Sans surprise, la branche maladie est la plus touchée avec 31 milliards du total contre 1,5 l'an dernier. La branche retraites, proche de l'équilibre en 2019 sera en déficit de 15 milliards (estimation), ce qui n'est cependant pas une raison de ne pas réaffirmer comme dans l'AFJ de juin que nos retraites CNAV seront versées comme d'habitude. Celles de juin l'ont été.

Agirc-Arrco

Par courrier à la CFR du 29 mai, signé par G. Darmanin, L. Pietraszewski et O. Véran, l'Etat a exprimé son refus d'accorder l'avance de trésorerie de 8 milliards qu'Agirc-Arrco avait sollicitée pour éviter de puiser dans ses 65 milliards de réserves. Les ministres ont estimé que *"les actifs obligataires Agirc-Arrco constituent une part substantielle de ces réserves et sont donc de nature à permettre la couverture du besoin de financement car leur valeur de cession n'a pas été réduite par la crise".* Ce refus conduit Agirc-Arrco à utiliser un autre moyen économique de verser normalement, chacun des prochains mois, les 7

milliards de prestations requises. La certitude demeure que ces versements auront lieu normalement

Sortir du gouffre, préparer la suite

Dans les circonstances que nous savons, W. Churchill avait averti le peuple britannique qu'il n'avait "*rien d'autre à offrir que du sang, de la sueur et des larmes*."

Nous n'en sommes heureusement pas là, mais le rétablissement de l'économie se paiera forcément par d'importants sacrifices. Vu l'envolée du chômage, des milliers de jeunes auront beaucoup de peine à décrocher leur premier emploi. Bien qu'E. Macron ait déclaré le 14 juin qu'il n'y aurait pas de hausses d'impôt, le financement des nouvelles dépenses se traduira vraisemblablement par de nouveaux prélèvements...Le recours à encore davantage de dette publique, qui pourrait bondir jusqu'à 120% de PIB en fin d'année, pourrait se compliquer si les agences de notation revoient à la baisse la soutenabilité de la dette française.

Le "*travailler davantage et produire plus*" du Président donne déjà lieu à des interprétations diverses de ce que pourrait être son "*nouveau chemin*". On ne peut en exclure un durcissement de la loi Touraine 2014 par accélération du rythme prévu des augmentations de cotisation.

Les comparaisons de durée hebdomadaire du travail ou de total annuel des heures travaillées avec les chiffres de nos voisins n'ont encore jamais été pédagogiquement décisives mais leur importance pourrait croître si l'Europe se resserre un peu. Aussi, qu'on le veuille ou non, des mesures d'âge seront tôt ou tard à nouveau "sur la table". La Commission Retraites CFR y restera très attentive.

Pierre Lange

CADES = Caisse d'amortissement de la dette sociale

Les « vieux » ont la parole ! Une enquête de OLD'UP

Dans l'AFJ du mois de mai, nous avons invités ceux d'entre vous qui ont dépassé les 70 ans à répondre à l'enquête lancée par l'association OLD'UP sur leurs ressentis et leurs réflexions à propos de la crise sanitaire.

L'objectif était que leur parole et leur point de vue soient connus et entendus sur les difficultés rencontrées pendant le confinement, mais aussi sur la manière dont ces personnes se sont adaptées ainsi que sur leurs propositions. Le slogan affiché :

Donnez-nous la chance de participer aux décisions qui nous concernent !

5385 personnes ont répondu à l'enquête, parmi elles certainement plusieurs d'entre vous !
58 % sont des femmes de 71 à 80 ans
39% des participants à l'enquête vivent seuls, 53% en couple…

Prenez connaissance du communiqué publié à l'issue de l'enquête :
https://www.oldup.fr/sites/files/oldup/fichiers/fichier_atelier/Communiqu%C3%A9%20Enqu%C3%AAte%20OLD%E2%80%99UP.pdf

© Clker-Free-Vector-Images de Pixabay

NOS FEDERATIONS

FNAR

Ségur de la Santé : les propositions de France Assos Santé

Après consultation des membres de son réseau (85 associations, dont la Fnar), France Assos Santé a présenté sa contribution aux travaux du Ségur de la Santé sur les enjeux définis par le Premier ministre lors du lancement le 25 mai dernier.
La brochure qui reprend l'essentiel des propositions de France Assos Santé peut être consultée et téléchargée
soit sous le lien suivant :
https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2020/06/Brochure-Segur-de-la-sante-VF.pdf
soit sur le site de la FNAR :
https://fnar.info/segur-de-la-sante/

Les associations, la période de confinement et la suite.

La période de confinement a particulièrement malmené les retraités, les handicapés et tous ceux qui bénéficiaient de soins continués ou qui attendaient des interventions.

Une crise sanitaire comme celle-ci a la particularité d'avoir axé tous les efforts consentis sur l'éradication de la pandémie et les soins apportés aux personnes contaminées, fermant simultanément l'accès à certains soins pour ceux qui résidaient dans des établissements ou à domicile et que la peur ou les interdictions empêchaient de consulter leurs praticiens habituels.

Pour compenser autant que faire ce peu ces situations critiques, des solidarités se sont mises très vite en place, il y a celles que les médias ont mises sous les feux des projecteurs, mais beaucoup sont restées plus discrètes, pourtant ô combien essentielles en particulier pour les malades, les handicapés et leurs aidants.

Toutes les associations de malades ont contacté leurs adhérents pour leur apporter les consignes spécifiques à leur situation, les adresses locales à utiliser pour se procurer les traitements ou les aides. Elles se sont vite rendu compte des dégâts psychiques qui commençaient à poindre et beaucoup ont mis en place des services d'appel.

France Assos Santé a joué un rôle primordial, regroupant les informations fournies par ses associations membres et les textes essentiels qui permettaient de savoir comment procéder pour se soigner ; des visioconférences hebdomadaires permettaient à chacun d'interroger des spécialistes patentés.

AU FIL DES JOURS (02 JUILLET 2020)

Dans les communes les réactions ont été tout aussi rapides ; c'était le niveau d'action le plus pertinent et les CCAS ont pris leurs responsabilité, utilisant les listes du plan canicule pour contacter les personnes isolées, aidant les associations locales à s'orienter vers ceux qui étaient dans le besoin ou prenant en charge la fourniture en masques quand celle-ci tardait trop.

Et notre Fédération dans tout cela, quelle a été sa place réelle ?

Si les associations de malades regroupent des adhérents au profil particuliers malades, aidants et donateurs, nos associations de retraités, elles, du fait de l'allongement de la durée de la vie, regroupent trois générations de retraités aux profils, aux envies et aux besoins différents. Tous n'aiment pas entendre parler de santé ni de prévention dans ce domaine, mais comment y échapper en période d'épidémie ? Le mieux était de diffuser les informations parmi lesquelles chaque association membre a pu puiser ce qui l'intéressait.

Les échanges très fréquents des responsables nationaux mandatés dans les instances officielles ont permis d'aborder au fur et à mesure les sujets qu'il fallait rapidement prendre en compte pour tenter d'éviter une accentuation des problèmes pendant la période de crise. Ceci tout en élaborant une liste de ce qu'il faudrait modifier pour éviter de se retrouver dans une telle situation à l'avenir. Un travail transversal et la participation des bénévoles membres des associations affiliées à la FNAR ont permis d'appuyer ces interventions sur des exemples précis.

Les informations essentielles et validées, les adresses de sites de référence, les horaires des conférences hebdomadaires proposées par France Assos Santé et tout renseignement jugé utile aux retraités ont été régulièrement transmis aux présidents des associations afin de leur donner la possibilité d'étoffer leurs échanges avec leurs adhérents. Ils ont aussi été présentés sur le site.

Deux numéros d'AFJ sont parus pendant cette période, ils comportaient plusieurs documents témoignant des travaux qui se poursuivaient. Le travail a également continué au sein de la CFR.

Pour qu'une telle situation ne se reproduise pas, la liste des constats et différents travaux d'équipes pluridisciplinaires ont permis à la FNAR d'apporter une contribution conséquente pour le dossier concernant le « SEGUR de la Santé » ; il a été intégré à la participation de France Assos Santé.

Notre système de santé est très orienté dans le domaine curatif et spécifiquement en établissement, or la population âgée qui augmente vit à domicile ; il ne serait pas logique, ni honnête de notre part de ne pas mentionner ce type de décalage lorsqu'on est appelé à représenter les retraités dans des instances médico-sociales ou sanitaires.

Danielle Boizard

Les actualités, positions, témoignages et propositions diffusées autour de la Crise COVID sont toujours disponibles sur le site internet de la FNAR : https://fnar.info/

AU FIL DES JOURS (02 JUILLET 2020)

Souvenons-nous

Michel Amary, **Président de l'ADREP**, vient de nous quitter après s'être battu avec beaucoup d'énergie **contre une grave maladie,** il venait d'avoir 81 ans.

Au-delà de ses compétences et de son dévouement, son énergie, son dynamisme, sa ténacité auront marqué les huit années passées à la tête de l'association comme les 30 années au sein de la compagnie IBM.

Michel a commencé sa carrière chez IBM à Corbeil-Essonnes en 1964, puis en 1966 il rejoint la nouvelle usine de Montpellier où il passera l'essentiel de sa vie active.

Membre de l'ADREP, **puis** vice-président, il **succèdera** à Guy Trollé en avril 2011, **en tant que président.**

Sous sa présidence, l'ADREP va connaître de nombreuses évolutions : création du site internet de l'association, rétablissement des liens avec AXA, transfert du siège social (avec de substantielles économies à la clé), rapprochement avec le CARA, campagnes actives de recrutement, engagement dans des actions fortes avec l'UFR et la CFR. Il **a été** administrateur et délégué régional **à l'UFR, responsable na**tional de la commission OSS **à la CFR, au sein de laquelle il était** chargé de la coordination des actions auprès des élus nationaux. Pendant de nombreuses années, **il fut délégué à** la Mutuelle du personnel IBM (devenue IBAMEO).

Michel laisse un grand vide…

AU FIL DES JOURS (02 JUILLET 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.
A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

Prochaine parution de l'AFJ : le 3 septembre 2020

FNAR
Tél. 01 40 58 15 00
fnar.asso@wanadoo.fr
www.fnar.info

83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

UFR
Tél. 01 43 42 09 37
ufr@wanadoo.fr
www.retraites-ufr.com